

ADCS

Charges de copropriétés

septembre 2015

Les dépenses imposées.

Il n'est pas besoin de rappeler l'importance du montant des dépenses que **nous impose le promoteur** par le règlement de copropriété. Elles représentent plus de 60% du montant global des charges générales de copropriété. Il est évident que les actions de **réductions significatives** des charges ne peuvent s'envisager que lorsque nous aurons recouvrer notre autonomie de décision en se dégageant du carcan imposé par les Senioriales. C'est en fait la volonté de certaines résidences mais surtout celle de l'ADCS :

- restitution de la loge,
- adaptation du règlement de copropriété,
- adaptation, voire suppression de la licence.

Le graphique ci-dessous met en évidence l'importance financière du domaine à traiter

